

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité

Rémi Moreau

Volume 71, Number 2, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092867ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1092867ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2003). Faits d'actualité. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 71(2), 317–330. <https://doi.org/10.7202/1092867ar>

Faits d'actualité

assurance et gestion des risques

par Rémi Moreau

A – ASSURANCE

1. Le Bureau de transition a débuté ses activités

Le Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier a débuté ses activités. Il a une année pour s'assurer que le passage des organismes d'encadrement actuels vers la nouvelle Agence nationale d'encadrement du secteur financier se fasse harmonieusement. Les organismes actuels qui seront remplacés par la nouvelle Agence sont les suivants : le Bureau des services financiers, la Commission des valeurs mobilières du Québec, le Fonds d'indemnisation des services financiers, l'Inspecteur général des institutions financières et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

2. L'assurance des frais juridiques

Selon le vice-président du Barreau du Québec, dont l'une des priorités est la mise en place d'un système d'assurance juridique, seulement deux compagnies d'assurance souscrivent actuellement de tels programmes au Québec, contrairement à l'offre très forte de cette assurance en Europe. D'autres propos vont dans le même sens. Selon le ministre de la Justice, la mise sur pied d'un régime privé d'assurance juridique, couvrant les frais judiciaires et de consultation, permettrait une plus grande accessibilité à la justice, dans un environnement où les coûts et les frais judiciaires augmentent sans cesse.

3. Les catastrophes naturelles et technologiques ont coûté 13,5 milliards de dollars aux assureurs de dommages

L'industrie mondiale de l'assurance de dommages a dû éponger une ardoise de 13,5 milliards de dollars, en 2002, selon les chiffres

publiés par Swiss Reinsurance, une diminution notable par rapport au montant gigantesque de 35 milliards de dollars payé en 2001. Les sinistres de catastrophes naturelles ont totalisé 11,4 milliards de dollars, alors que les sinistres dus aux risques technologiques (*man-made losses*) se sont élevés à 2,1 milliards de dollars. À eux seuls, les risques tempêtes et inondations ont totalisé plus de 10 milliards de dollars.

4. Aon et Marsh présents sur le marché chinois

La Chine vient d'accorder un permis à Aon pour la distribution de l'assurance sur l'ensemble du territoire. Le grand courtier est ainsi autorisé à représenter les assureurs internationaux qui sont accrédités en Chine et pour sa clientèle qui y opère. Pour sa part, Marsh, le grand rival de Aon, détient lui aussi un tel permis d'y opérer depuis dix ans, lui permettant d'offrir des services liés à la gestion des risques et à la consultation en assurance. Il peut agir comme courtier en réassurance, mais il lui est défendu d'agir à titre de courtier en assurance. Il semble donc que le permis de Aon soit plus large que celui de Marsh.

5. Les résultats du Lloyd's en 2002

Les résultats de l'institution londonienne de l'assurance sont revenus positifs après les exercices 2000 et 2001 qui furent catastrophiques. Le marché londonien Lloyd's a annoncé un bénéfice net de 834 M£ (1,34 Md\$) en 2002. Par voie de comparaison, le Lloyd's affichait une perte de 3,1 M£ (4,5 Md\$) en 2001, une année noire au cours de laquelle la destruction du World Trade Center l'avait frappé de plein fouet. Le Lloyd's avait aussi subi une perte de 2,4 M£ (3,52 Md\$) en 2000. L'année 2002 voit donc le retour à la rentabilité du Lloyd's avec un ratio combiné ramené de 140,3 % à 98,6 %. La dernière année où le Lloyd's a enregistré un exercice profitable remonte à 1997.

Les primes nettes sont en hausse de 8 % à 10,7 M£ (15,7 Md\$). Le Lloyd's aurait surtout profité d'une chute de la sinistralité, les indemnités versées sont en baisse de 36 % à 6,6 M£ (9,7 Md\$).

Parmi les raisons qui concourent avec ces résultats bénéficiaires, il y a bien sûr la sinistralité qui a baissé. De plus, le Lloyd's n'aurait pas souffert de la baisse des marchés financiers, ses actifs n'étant investis que pour 5% en actions. Mentionnons aussi que le Lloyd's ne souffre plus des lourdes pertes qui l'ont affligé pendant plusieurs années, avant 1992, car une société dite de défaisance, Équitas,

gère depuis cette date les sinistres d'amiante et autres « *Long Tail Risks* ».

Rappelons que le Lloyd's a un nouveau président, Lord Peter Levene of Portsoken, choisi, pour la première fois en trois siècles, en dehors du monde de l'assurance britannique. Pour le nouveau grand timonier, redresser la rentabilité exige une politique de souscription beaucoup plus restrictive. Il lui faut aussi négocier le changement de statut des « *names* », appelés à devenir des actionnaires. Enfin, sa priorité est d'accompagner le nouveau plan de restructuration du Lloyd's et de redorer le blason de l'institution tricentenaire, constamment dans la tourmente depuis quinze ans.

6. La perte de la navette spatiale Columbia le 1^{er} février 2003

Suite à sa désintégration dans le ciel du Texas, le 1^{er} février dernier, la navette elle-même n'était pas assurée, suivant en cela une politique d'autoassurance gouvernementale. Toutefois, un laboratoire privé d'une valeur de 67 millions de dollars, qui participait à des expériences, appartenant à SPACEHAB, était assuré auprès de quelques souscripteurs maritimes du Lloyd's à la hauteur de 17,7 millions de dollars, en excédent d'un montant primaire de 8 millions de dollars souscrit par U.S. National Aeronautics and Space Administration. Le propriétaire a donc dû assumer seul la partie non couverte du sinistre.

Les héritiers des cinq membres militaires de l'équipage ne peuvent poursuivre le gouvernement. Une loi américaine à cet égard a été examinée par une Cour fédérale, dans le cadre d'une poursuite de la veuve d'un astronaute. Le gouvernement est immunisé face à toute poursuite par les membres du personnel militaire. Toutefois, les héritiers des deux autres astronautes civils gardent un droit de poursuite, s'ils ne sont pas satisfaits des indemnités qui leurs seraient allouées par la NASA.

En ce qui concerne les entrepreneurs et les entreprises qui participaient à la construction et à l'entretien de la navette, leur responsabilité est limitée, selon un jugement rendu par la Cour suprême américaine en 1988.

Enfin, la NASA a annoncé que les victimes civiles au sol ayant pu être atteintes par les débris de la navette, au moment de sa désintégration sur le territoire du Texas et de la Louisiane, ou encore ayant subi des dommages à leurs biens, pourront être indemnisées, grâce au concours d'un organisme, le Federal Emergency Management Agency.

7. CNP Assurances, le premier assureur français

Dans un contexte de marché difficile, CNP a pris la tête des assureurs en France en 2002, toutes branches confondues, grâce à un chiffre d'affaires de 18,3 milliards d'euros, une hausse de 6,2 % par rapport au 31 décembre 2001. L'année 2003 a démarré sur la même tendance de croissance qu'en 2002. Selon Gérard Ménéroud, membre du directoire, les raisons de cette performance sont attribuables aux partenaires historiques de CNP, à savoir La Poste et les Caisses d'épargne.

L'Argus de l'assurance rapportait que La Poste, détenant actuellement 17,85 %, souhaitait augmenter sa part dans le capital de CNP Assurances, selon les propos de Jean-Paul Bailly, président directeur général de l'établissement postal. Toutefois, les dirigeants actuels de la CNP et de son principal actionnaire, la Caisse de dépôts, en l'occurrence Gilles Benoist, président du directoire de CNP Assurances et Francis Mayer, directeur général de la CDC, s'étaient pour leur part prononcés pour une reconduction sans modification de ce pacte d'actionnaires.

8. Munich Re a un nouveau président nommé

L'actuel président du directoire de la Munich Re, Hans-Jürgen Schinzler, qui a occupé pendant treize ans le fauteuil de la présidence, a démissionné en faveur de Nikolaus von Bomhard, membre du directoire en charge de l'Europe et de l'Amérique latine. La décision a été annoncée le 28 avril dernier.

Munich Re fut frappé de plein fouet le 11 septembre 2001. Elle a essuyé des résultats décevants en 2002 (1,2Md d'euros) et sa capitalisation boursière a chuté de 30 % entre le 1^{er} janvier et la fin mars 2003. Les qualités de Nikolaus von Bomhard, expert reconnu de la réassurance, ont été soulignées par les analystes financiers qui espèrent «un recentrage du réassureur sur ses affaires initiales».

9. Obligation d'assurance à la charge des professionnels de la santé en France

La loi du 30 décembre 2002, dite Loi Kouchner, a institué une obligation d'assurance à la charge des professionnels de la santé, c'est-à-dire toutes les personnes exerçant à titre libéral, y compris les chiropracteurs, les cliniques et établissements de santé, ainsi que les producteurs et distributeurs des produits de la santé. La Loi a fixé au 1^{er} janvier 2004 l'entrée en vigueur de l'assurance obligatoire.

Parallèlement, la Loi prévoit que les assureurs peuvent maintenant limiter la durée de leurs garanties en responsabilité médicale, ce qui leur était défendu depuis les arrêts de la Cour de cassation en 1990 qui annulait les polices basées sur les réclamations présentées (dites *claims made*). En vertu des polices dites *claims-made*, le contrat applicable est le contrat valide au moment où une réclamation est présentée. La nouvelle Loi n'est applicable qu'aux contrats conclus ou renouvelés à compter du 31 décembre 2002. Pour ceux qui sont antérieurs, le contrat applicable est le contrat valide au moment du fait générateur du sinistre.

De plus, les assureurs peuvent prévoir des plafonds de garantie, par sinistre et par période d'assurance.

10. Aperçu des faillites des assureurs américains en 2002

Le nombre de faillites de compagnies américaines s'est accru en 2002, pour atteindre un total de 38 compagnies en état de liquidation ou placées sous surveillance réglementaire. Cette recrudescence s'explique par plusieurs années de sous-tarification, malgré une escalade des coûts, dans un environnement économique difficile.

Sur une période de 10 ans, c'est-à-dire entre 1993 et 2002, on compte 218 faillites de compagnies américaines d'assurance de biens et de responsabilité.

11. Poursuites massives découlant des frais de déblaiement et de nettoyage du site du World Trade Center

La Ville de New York ferait actuellement face à plus de 2 300 poursuites judiciaires découlant des frais de déblaiement et de nettoyage du site du World Trade Center, qui totaliseraient, à ce jour, un montant de 12 milliards de dollars US, selon un responsable du département du contentieux de la Cité, qui a expliqué ainsi la situation :

«The majority of the claims against the city have been brought by city employees and others who claim to have sustained respiratory injuries during the rescue and clean-up operations.»

La Ville de New York est dotée d'un programme privé d'assurance limité à 79 millions de dollars ainsi qu'un programme public de paiement de réclamations. Il semble bien qu'elle ne pourrait donc, à elle-seule, faire face au paiement de ces réclamations qui, techniquement, pourraient l'acculer à la faillite.

12. Les coûts de l'assurance de responsabilité des administrateurs ne cessent de grimper

Suite à une étude menée par le RIMS (*Risk & Insurance Management Society*) auprès de 600 gestionnaires de risques canadiens et américains au cours du premier trimestre de 2003, les primes annuelles de l'assurance D & O continuent de grimper. L'augmentation moyenne, cette année, serait de 83 % des primes par rapport à l'année dernière, qui avait déjà connu des augmentations drastiques de 103 %.

Par voie de comparaison, l'enquête révèle que les assurances de biens, dont les primes avaient grimpé de 80 % en 2002, ne subirait qu'une simple augmentation de 4 % en ce début de 2003.

13. L'assurance de responsabilité des parents mise en cause en France

Une décision récente de la Cour de cassation a conclu à la responsabilité des parents pour les actes commis par leurs enfants vivant sous leur toit. Tout acte d'un enfant mineur vivant et causant un préjudice à un tiers obligerait de plein droit les parents à indemniser la victime, sans qu'il y ait à rechercher si l'acte est fautif ou non. Seul un cas de force majeure ou la faute de la victime serait de nature à les exonérer de cette responsabilité.

Dans ce contexte, les indemnités dues aux victimes par les parents incomberaient aux assureurs, au titre de la garantie de responsabilité du fait des enfants, incluse dans les contrats dits «multi-risque-habitation», ou d'une assurance scolaire.

B – GESTION DES RISQUES

1. Risk Management : recherche d'une définition

Un dossier Risk Management a été publié par notre confrère *L'Argus de l'assurance* (N° 6818, 24 janvier 2003), en marge du dernier Congrès annuel de janvier 2003 de l'AMRAE (Association pour le management des risques et des assurances des entreprises), une association française qui regroupe des risk managers. Il existe aussi une deuxième association française de gestionnaires de risques, nouvellement créée en France : il s'agit de Agerisk.

Quelques idées ressortent de ce dossier :

- traduite en français « gestionnaires de risques », cette appellation perdrait de sa substance, car le risk manager est plus qu'un gestionnaire, il est aussi un visionnaire de risques, qui doit avoir une approche globale des dangers et des risques courus par l'entreprise;
- la fonction risk management est à la croisée de chemin; l'évolution des risques et de l'environnement économique contraint les risk managers à se remettre en question;
- une nouvelle génération de risk managers est en train d'émerger, aidée par la conjoncture catastrophique de ces dernières années;
- le risk manager idéal est à la fois ingénieur, financier, juriste et manager; il est aujourd'hui associé en amont dans les décisions des entreprises.

2. La gestion intégrée des risques doit faire partie de la culture même des grandes entreprises

De plus en plus développée au sein des grandes corporations américaines privées, la gestion intégrée des risques (*Integrated Enterprise-wide Risk Management*) repose sur une approche proactive sur le plan de l'identification, l'évaluation et le traitement des risques potentiels. Cette approche est intégrée aux stratégies et aux processus opérationnels : elle est donc liée intimement au processus de décisions sur tous les plans (*accountability, evaluation, performance monitoring and reporting, and improvement of planning and practices*).

Depuis le 11 septembre 2001, qui s'inscrit de plus en plus comme une date charnière sur le plan de la gestion globale des ris-

ques, toutes les entreprises doivent tenir compte d'aspects autrefois marginaux dans leur gestion des risques : l'impact des catastrophes en terme de perte de personnel, de destruction des principaux bâtiments ou de leurs accès, la perte des papiers importants (*records, inventory, storage*), de développement d'alternatives suite à la destruction des sites opérationnels, les impacts économiques sur le plan des relations d'une entreprise avec les autres entreprises et les stratégies de gestion des litiges devant les tribunaux, notamment les modes alternatifs de gestion des conflits.

L'un des aspects fondamentaux de la gestion intégrée des risques est l'évaluation des risques (*measuring risk*). La tâche peut aller du simple au complexe. Il semble relativement simple de mesurer l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur le portefeuille des actifs et obligations, mais il en est autrement si on veut évaluer l'impact de l'entrée d'une entreprise compétitrice. Il semble qu'il n'existe pas de normes standards ou uniformes pour mesurer les risques financiers d'une entreprise, variables d'une entreprise à l'autre. De plus, mesurer l'impact de certains risques opérationnels, tels le rappel de produits défectueux ou les pertes d'exploitation, peut être parfois très difficile.

3. Les marchés alternatifs (ART markets) de plus en plus nombreux depuis le resserrement des marchés d'assurance

Les grandes et moyennes entreprises américaines ont de plus en plus recours aux marchés alternatifs (*Alternative Risk Transfer markets – ART*). Un expert dans le domaine mentionne que les primes perdues par les marchés traditionnels d'assurance au profit des marchés alternatifs s'élèveraient à 120 milliards de dollars. Parmi les principaux marchés alternatifs, signalons la création de compagnies captives, le recours à des structures d'autoassurance, les produits dérivés et l'accès aux divers marchés financiers. Les marchés alternatifs auraient une plus large flexibilité pour gérer les grands risques devenus inassurables, notamment les risques liés à l'amiante, aux moisissures toxiques ainsi que les risques terroristes.

Un récent bulletin de *sigma* (no 1/2003), publié par Swiss Re, a porté sur le Transfert alternatif des risques (ART). En voici un résumé :

Le marché du transfert alternatif des risques est composé de deux segments : le transfert via des structures alternatives et des produits alternatifs. Le marché des structures alternatives, regroupant l'autoassurance, les captives, les *risk retention groups* et les *pools*, totalisait un volume de

primes de près de 88 milliards de dollars US en 2001, dont plus de la moitié provenait de l'autoassurance. L'utilisation des captives a fortement augmenté avec le durcissement du marché de l'assurance non-vie. Le taux de croissance moyen des primes devrait se situer à près de 10 % par an d'ici 2005. La plupart des sociétés multinationales disposant déjà d'une captive, on ne s'attend pas à une augmentation substantielle des captives, même si on escompte une certaine augmentation des *rent-a-captive* et des *protected-cell captives*, celles-ci servant principalement les intérêts des entreprises de taille moyenne.

Parmi les produits ART, on compte la réassurance en *finite risk*, les solutions de *run-off*, des produits comportant un engagement de capital, des produits multibranches, pluriannuels, des programmes à déclencheurs multiples, des solutions financières structurées ainsi que de nouvelles solutions d'actifs et de transfert sur les marchés des capitaux pour les risques météorologiques. Les solutions impliquant un engagement de capital, souvent désignées par capital conditionnel (*contingent capital*) constituent une forme de préfinancement destiné à une entreprise ayant été confrontée à un problème financier. Grâce à leur expertise en matière de souscription, les assureurs et réassureurs ont également été en mesure de proposer des solutions financières structurées incluant les titres garantis par des actifs (*asset-backed securities*) pour des flux de revenus non standards tels que les frais de franchise.

4. La planification des risques catastrophiques au sein de l'appareil gouvernemental étatique aux États-Unis

La tâche de planifier les risques catastrophiques dans le secteur public, aux États-Unis, c'est-à-dire dans les ministères, les corporations publiques et les agences gouvernementales, revient à un organisme appelé *Risk Management Branch and Government Security Office (RMB)*.

Son rôle est triple :

a) à titre d'organisme central de gestion des risques gouvernementaux, le RMB a le mandat d'adopter des politiques en matière de sécurité des personnes et des biens, d'approuver toutes les indemnités allouées par le gouvernement en cas de catastrophes naturelles, technologiques ou criminelles, conseiller chaque ministère ou département public dans l'élaboration d'un programme de gestion globale (*Enterprise-wide Risk Management*);

b) fournir des services de consultation technique liés à la réduction des risques (*risk mitigation*), la prévention (*risk control*), la sécurité, le financement des risques, l'identification des risques et le transfert des risques;

c) élaborer et tenir à jour un programme étendu de gestion des risques (*comprehensive risk management*).

5. Un exemple canadien de gestion des risques gouvernementaux : gestion globale des risques en Colombie-Britannique (« ERM Policy in British Columbia »).

Au sein du gouvernement britanno-colombien, la gestion des risques doit être une composante structurelle globale permettant des liens avec chaque ministère et incorporée à leurs objectifs particuliers. L'objectif n'est pas seulement d'éliminer les risques, mais de les identifier, les comprendre et les gérer de la façon la plus efficace possible. Voici comment la fonction Gestion des risques est définie dans la politique gouvernementale :

Risk is the chance of something happening that will have an impact upon the achievement of objectives. It includes risk as both opportunity and threat. Risk Management is the culture, processes and structures that are directed across a ministry (or public sector entity) towards the effective management of potential opportunities and adverse effects to the Province. The process involves identifying and evaluating both the likelihood and impact of risks in a cost-effective manner, and providing management and staff with the skills to identify, assess, treat, and monitor risks.

(Chapter 9 of the General Management Operating Policy for the government of British Columbia)

6. La sécurisation des systèmes informatiques

Une étude publiée par ASIS International mentionne que les compagnies américaines ont subi des pertes d'environ 59 milliards de dollars, entre juillet 2000 et juillet 2001, liées à des atteintes variées des systèmes informatiques : fraudes financières, vols de données, intrusion dans les droits de propriété intellectuelle, attaques diverses des systèmes par des virus. On se souviendra que le virus « Love Bug » avait provoqué des pertes évaluées à 9 milliards de dollars US à l'échelle mondiale; dans la foulée des attaques terroris-

tes du 11 septembre 2001, le virus « Nimda » a causé des dommages évalués à 600 millions de dollars.

Le cyber-crime fait de plus en plus partie des aspects majeurs dans les processus gestion des risques, notamment l'identification, le traitement et la prévention de ces risques. Les risques de piratage informatique évoluent constamment, les ennemis, toujours anonymes, se perfectionnent sans cesse. Les entreprises doivent être en mesure de former, au sein de leur personnel, des équipes spécialisées capables non seulement de faire face aux menaces, mais de les prévenir.

Un sondage annuel (*Computer Crime and Security Survey*) est préparé chaque année depuis 1997 par *the Computer Security Institute*. Deux articles fort pertinents font le point sur cette question : *Securing The System*, Meg Green, *Best's Review*, Feb. 2003; *Data Blocker*, Gates Ouimette, *Best's Review*, Feb. 2003.

7. Administrateurs et dirigeants : la gestion des risques au sein des conseils d'administration

Les défis liés à la gestion et aux contrôles des risques de poursuites impliquant les membres des conseils d'administration sont devenus extrêmement pointus depuis la chute des géants financiers, tels Enron, WorldCom ou Tyco. La gestion des risques D&O et des coûts d'assurance ont fait l'objet d'une étude par CFO.com auprès des 500 grandes corporations américaines. Il semble que 27 % des répondants ont vu leur prime doubler ou tripler depuis deux ans. La hausse des litiges serait due notamment à l'ampleur des recours collectifs en matière de fraudes sur les valeurs mobilières. Les contrats d'assurance, malgré les fortes augmentations de primes, sont aujourd'hui de plus en plus restrictifs.

Les gestionnaires de risque sont directement concernés par le nouvel environnement entourant la sécurité financière des conseils d'administration. Le bulletin *The Risk Report*, publié en février 2003 par *l'Institute International Risk Management Inc.*, relève certains défis et stratégies : mieux comprendre les règles de *Corporate Governance*, s'impliquer de plus en plus dans les procédures et les politiques de recrutement et d'information des membres du conseil, établir des règles visant une meilleure communication entre les actionnaires et le conseil, contrôler les informations privilégiées, bien choisir les courtiers d'assurance, principalement ceux qui ont une expertise solide en matière d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et avoir des contacts directs avec les assu-

reurs (*Underwriters*) et préparer les stratégies de renouvellement de polices longtemps à l'avance.

8. La gestion d'actifs est entrée dans l'ère stochastique

Les gestionnaires d'actifs des investisseurs institutionnels, notamment les sociétés d'assurance et les institutions financières, disposent maintenant d'un outil performant face aux fluctuations des marchés financiers. La société Fractales a mis au point en France un logiciel de gestion des risques financiers qui rompt avec l'approche déterministe, grâce au calcul des probabilités (ou, en d'autres termes, l'utilisation des probabilités dans les calculs aléatoires).

Concrètement, un assureur peut déterminer sur quelques milliers de scénarios économiques, tirés aléatoirement par l'ordinateur, sa probabilité de respecter un objectif financier ou comptable. Cet outil offre la possibilité de contrôler l'évolution des risques pour réagir avant que des difficultés naissent de la dérive des marchés.

9. L'état des captives dans le monde

Selon une étude menée par A.M. Best, on dénombrait 4 526 captives à la fin de 2002. Ce chiffre est relativement stable par rapport à l'année précédente, si l'on prend en compte la disparition ou liquidation de 311 captives et la création de 462 nouvelles captives. En 2001, on comptait 4 521 sociétés captives.

Pour les personnes intéressées, une copie du rapport intitulé «*Sizing Up the Captive Market*,» est disponible en consultant le site web www.ambest.com/ratings/specialreports.html.

10. L'appel d'offres des jeux olympiques d'hiver de Turin de 2006 en gestion des risques est remporté par Marsh

Présent pour la septième fois consécutive aux Jeux Olympiques, Marsh semble être le spécialiste en gestion des risques des grands événements sportifs. Ayant déjà gagné le deuxième appel d'offres des jeux Olympiques d'Athènes pour l'analyse des risques et le traitement des catastrophes – alors que le courtier Gras Savoye avait remporté le mandat de préparer le programme d'assurance – Marsh s'est vu confier l'analyse des risques pour Turin en 2002. Son mandat consiste à analyser et à quantifier les risques en général et les risques catastrophiques en particulier.

L'ensemble de l'enveloppe budgétaire – primes d'assurance et gestion des risques – devrait osciller entre 15 et 20 millions d'euros.

11. Tremblement de terre au début de 2003 : la Chine et la Turquie sont touchées

En Chine, les autorités chinoises affirment que le tremblement de terre qui a secoué la province du Xinjiang, le 24 février dernier, est le plus grave jamais enregistré dans cette région. Il a laissé plus de 100 000 personnes sans abri.

Le dernier bilan officiel faisait état de 268 morts et 4 000 blessés. Plus de 36 000 maisons ont été détruites et de nombreux autres édifices ont été endommagés.

Le tremblement de terre a atteint une amplitude de 6,8 sur l'échelle de Richter. Il a secoué 10 circonscriptions de la province et plus particulièrement celle de Bachu, où se concentrent les 100 000 sans-abri.

En Turquie, un tremblement de terre d'une magnitude 6,4 a frappé l'est du pays, à la fin d'avril, faisant au moins 176 morts, selon un nouveau bilan officiel publié au début de mai. Certaines familles ont tardé à signaler des décès.

Les établissements scolaires ont été fermés dans la région, avec un mois d'avance sur les vacances d'été, exception faite pour les élèves devant passer un examen. Parmi les victimes, figurent 83 élèves tués dans leur dortoir, qui s'est effondré sur les 198 pensionnaires. Environ 300 bâtiments ont été détruits et plus de 5 000 endommagés.

12. Gestion des crises

La réponse du gouvernement fédéral aux conséquences humanitaires des attentats terroristes du 11 septembre 2001 a été trop lente, manquait de coordination et n'était pas suffisamment appropriée, relève un rapport fédéral interne, un document de plusieurs centaines de pages, rédigé par des hauts fonctionnaires d'Ottawa, qui avait été tenu secret pendant près d'un an et demi.

Ce long rapport souligne plusieurs dysfonctionnements dans la gestion de la crise qui a suivi l'interdiction totale du survol du territoire nord-américain dans les heures et les jours qui ont suivi le 11 septembre. Ainsi, on relève des retards dans l'acheminement de l'aide humanitaire aux milliers de voyageurs bloqués dans les aéroports, une mauvaise préparation des équipes de secours ainsi qu'un manque flagrant de prise de décisions.

L'armée a ainsi mis 32 heures pour acheminer depuis l'Ontario 8 290 couvertures, 7 878 lits pliants et 893 lits jusqu'à Terre-Neuve

et la Nouvelle-Écosse. Santé Canada et les deux provinces sont directement mises en cause dans ces retards inexplicables. « La situation a été exacerbée par des procédures internes inadéquates et des effectifs trop peu expérimentés et entraînés », lit-on dans le rapport.

Le document s'intéresse en particulier au fonctionnement du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), l'organisme du ministère de la Défense supposé compétent en cas de crise grave au pays. La coordination entre le gouvernement fédéral et le BPIEPC, créée début 2001 pour prendre le relais en cas de situation d'urgence, laisse également à désirer, font savoir les auteurs du rapport.

Par ailleurs, l'agence « n'a pas réagi assez rapidement le 11 septembre afin de déterminer les éventuelles conséquences des événements » et son personnel « a manifesté un manque de connaissances et de sensibilisation aux règles en vigueur et aux procédures opérationnelles ».

Globalement, les autorités fédérales restent mal préparées aux situations d'urgence. Le rapport critique le gouvernement fédéral, accusé de ne pas accorder les moyens suffisants à la mise en place d'un système efficace de gestion des crises, qui devrait être renforcé avec du personnel mieux entraîné, posséder de meilleurs équipements et la législation devrait être modifiée pour accorder à l'organisme plus d'autorité et un mandat plus précis.